

**DGA Ressources humaines, juridiques et  
logistiques  
Direction des Affaires Juridiques**

*Réf : Transparence citoyenne/Accès doc adm.  
Votre interlocuteur : Candy HOUBART  
Téléphone : 03.22.71.80.80*

Amiens, le 12 février 2024

Madame, Monsieur,

Par courriel du 25 janvier 2024, vous sollicitez communication des listes de subventions accordées par le Conseil départemental au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

En réponse, je vous informe que les listes de subventions pour les exercices 2021 et 2022 ont fait l'objet d'une diffusion publique et ne sont, dès lors, plus soumises au droit à communication conformément à l'article L.311-2 du Code des relations entre le public et l'administration.

En conséquence, je vous invite à prendre directement connaissance des documents sollicités sur le site du Conseil départemental de la Somme, rubriques « votre Département – Le budget départemental – les documents budgétaires :

- Pour l'exercice 2021 : – année 2022 – Compte administratif 2021, budget principal – p 220 ;
- Pour l'exercice 2022 : -année 2023 – Compte financier unique 2022, budget principal – p 140.

En revanche, les comptes de l'exercice 2023 n'étant à ce jour ni constatés ni clôturés, la liste des subventions accordées au titre dudit exercice ne peut vous être communiquée. Je vous propose de vous tenir informé de la date de diffusion future de celle-ci sur le site du Département de la Somme dès qu'elle aura lieu, ce qui devrait être le cas après adoption du CFU, prévu en juin 2024.

Si vous souhaitez contester la présente décision, vous devez obligatoirement saisir la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), par lettre simple (TSA 50730 , 75334 Paris) ou par courriel ([cada@cada.fr](mailto:cada@cada.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la réception de la présente.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice des affaires juridiques

  
Mylène ANCHUELO